

Bulletin d'engagement au 26^{ème} RALLYE DE LA MER
Les 9 et 10 Septembre 2023

Remplir ce formulaire et nous le retourner soit par courrier, soit par mail,
clôture des engagement le 15 juillet
Votre règlement peut se faire par virement ou par chèque à l'ordre de CBVA

PROGRAMME ET CONDITIONS FINANCIERES DE PARTICIPATION

	Samedi-Dimanche	Dimanche
Equipage 2 personnes avec hôtel	395,00 €	
Equipage 1 personne avec hôtel	310,00 €	
Equipage 2 personnes sans hôtel		180,00 €
Equipage 1 personne sans hôtel		90,00 €
MONTANT TOTAL du REGLEMENT		

Nom		
Prénom (Mme & M.)		
Adresse		
Code Postal/Ville		
Téléphone/E-mail		
Marque Véhicule		
Modèle		
Type		
Année de fabrication		
Club		

Les tarifs comprennent : La plaque Rallye, les repas, les visites, la chambre d'hôtel et le petit déjeuner.

Le parcours :

Samedi : retrait des plaques de Rallye entre 8h et 10h à GUETHARY, devant la mairie (64), le départ sera donné à 10h00. Promenade de type chasse aux trésors sur les routes du Labourd et des Landes, déjeuner vers ESPELETTE puis route vers HOSSEGOR pour passer une soirée divertissante avec apéritif, dîner et soirée dansante.

Dimanche : Petit-déjeuner pour les équipages ayant dormi à l'hôtel, retour vers SAINT JEAN DE LUZ avec visite historico-maritime, déjeuner à IBARRON, défilé et présentation des véhicules retenues, dans la mesure du possible les équipages seront en costumes en rapport avec l'époque ou le type du véhicule, afin de terminer ce week-end, réception de clôture à la mairie de Saint Jean De Luz (selon les conditions sanitaires). L'ensemble du parcours sera étudié afin de pouvoir accueillir de vénérables ancêtres, nous pourrons étudier, ensemble, la possibilité d'un hébergement pour ces participants (véhicule avec remorque) chez des membres du club.

Conditions de règlement :

Les bulletins d'inscriptions devront être transmis avant le 15 juillet, le règlement par chèque ou par virement devra être reçu pour cette date du 15 juillet, tout bulletin n'ayant pas été régularisé à cette date ne sera pas retenu.

- Par chèque (de la totalité de l'engagement) à l'ordre du CBVA a adressé à Mr P. JEAUFFRE "trésorier du CBVA", 1 chemin de BETRITTOENEA 64210 AHETZE, à recevoir avant le 15 juillet 2023.
- Par virement bancaire à effectuer avant le 15 juillet 2023,
- Coordonnées bancaires : IBAN FR76 1005 7194 5500 0207 7570 147 : BIC CMCIFRPP.

Annulations : En cas d'annulation de votre fait, quel qu'en soient les dates et le motif, 10% du montant de l'engagement total seront acquis à l'organisateur. Si une annulation survient dans les 30 jours précédant la date du départ du rallye, aucun remboursement se sera effectué. Une assurance annulation pourra vous être proposée (*).

CONDITIONS DE ROULAGE

Le Rallye est ouvert aux véhicules, autos et motos d'avant 1985, aux Youngtimers et aux véhicules d'exception d'avant 2000, ceux-ci devront être en bon état de marche, de présentation et de sécurité.

Le défilé et la présentation place LOUIS XIV sont réservés à tous les véhicules de collection d'avant 1985 ou sur décision de l'organisation selon l'intérêt du véhicule.

Le participant vérifiera que son assurance responsabilité civile couvre bien l'ensemble des activités proposées dans le cadre du rallye, en cas de non respect de ces conditions, le signataire reconnaît avoir été informé que la responsabilité de l'association ne pourra en aucune façon être engagée.

Il s'engage à adopter une attitude conforme à la bienséance et aux lois en vigueur (assurance du véhicule, permis de conduire, alcoolémie, vitesse...). L'association se réserve le droit d'exclure du rallye et de poursuivre en justice tout manquement à ces règles.

Les participants s'engagent à rester dans l'enceinte du rallye (entre le véhicule qui ouvre la route et le véhicule « balai »), à suivre le Road Book, à respecter le code de la route et l'environnement du parcours. Tout écart ne sera pas couvert par l'organisation.

Il est par ailleurs rappelé aux participants que la police de la route ne pouvant être légalement assurée par l'association, ses membres et/ou ses préposés, chaque participant demeure responsable de sa conduite automobile ou motocycliste, sans que l'association puisse être recherchée de quelque manière que ce soit suite à la survenance éventuelle d'un accident.

L'association ne pourra de la même manière voir sa responsabilité recherchée en cas de dommages causés par des tiers aux véhicules des participants, que ce soit à l'occasion des déplacements du rallye ou dans le cadre des expositions. En outre, il autorise aussi les organisateurs à disposer librement du droit à l'image concernant sa voiture ou sa personne dans le cadre de la manifestation.

Fait à.....le Signature précédée de la mention « j'ai pris connaissance des conditions »

Les engagements ne seront pris en compte que si ce bulletin d'inscription est completé, signé et accompagné de son règlement soit par virement bancaire, IBAN : ou par chèque à l'ordre de CBVA, tel qu'il est stipulé au paragraphe « Conditions de règlement ».

Une confirmation de votre inscription vous sera envoyée.

Bulletin d'engagement à adresser à :

Eric MARCUS (président), 432 rue Principale, 64270 BERGOUEY-VIELLENAVE, e-mail : eric-marcus@hotmail.fr

Elke CHAPUISOD (secrétaire), 16 rue LARREPUNTE, 64200 BIARRITZ, e-mail : elke.chapuisod@bluewin.ch